



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 29 DECEMBRE 2022

* * *

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

Projet de loi :

- **Projet de loi n° 54.22** complétant et modifiant la loi n° 69.00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

Approuvé.

Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.22.1045** portant prorogation de la durée d'effet de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la propagation du coronavirus - Covid 19.
Approuvé.
2. **Projet de décret n° 2.22.431** relatif aux marchés publics.
Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet après leur étude.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur de l'Agence urbaine de Settat ;
- Le Directeur de l'Ecole nationale de commerce et de gestion à Dakhla ;
- Le Doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines à El Jadida ;
- Le Doyen de la Faculté polydisciplinaire à Taroudant ;
- Le Directeur de l'Ecole nationale des sciences appliquées à El Jadida ;
- La Directrice de l'Académie régionale d'éducation et de formation de Souss Massa ;
- Le Directeur de l'Académie Régionale d'éducation et de formation de Dakhla - Oued Ed Dahab.

* * *

A l'issue des travaux du Conseil, le gouvernement a tenu une réunion consacrée à l'examen de vingt-six (26) propositions de loi et à la position à prendre à leur sujet. Il a été décidé de retenir, quant au principe, quatre (4) d'entre elles.